d'encadrement. Il reste que le soin que nous mettons dans l'emploi que nous proposons à ces femmes et à ces hommes doit être renforcé.

Je vous ai déjà dit à de multiples reprises a que je ressentais à prepos des règles d'affectation des enseignants: un jeu dont la règle consisterait à remplir des cases avec des pions sans jamais se soucier des émotions, des attentes, des difficultés que ces hommes et ces femmes rencontrent serait, me semble-t-il, un choix malheureux. Et je souhaite rompre avec ces habitudes – en tout cas avec ce qu'il en reste. Je veux dire par là que l'éducation ignore ce que la plus petite des PME connaît par cœur: le profil petsonnel, l'adéquation d'un individu à un poste, la gestion prévisionnelle des effectifs, bref tous les rudiments de ce qu'on appelle la gestion des ressources humaines.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. C'est vivi!

M. le ministre de l'éducation nationale. Cette ignorance me paraît être la source de bien des dysfonctionnements et de bien des gâchis. Je crois que, dans toute vie professionnelle, lorsqu'un homme ou une femme n'a pas la conscience d'être la personne qu'il faut à l'endroit qu'il faut, il se décourage et n'obtient pas les résultats qu'on pourrait attendre de lui. Dans le cadre particulier de l'école, cela risque en outre de faire tache d'huile parce que c'est l'ambiance de tout un établissement qui risque d'en souffrir. C'est pourquoi la décision que j'ai prise de cesser de nommer des enseignants-débutants sur des postes particulièrement difficiles (Applaudissements sur les banes du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République),...

M. Michel Péricard, président de la commission des affaires culturelles. C'est plus intelligent!

M. le ministre de l'éducation nationale. ... qui sera en vigueur à la rentrée 1995. Cette décision est, à mes yeux, essentielle. Sauf, naturellement, si l'enseignant est volontaire,...

M. Michel Péricará, président de la commission des affaires culturelles. Et encore!

M. le ministre de l'éducation nationale. ... ce qui est respectable, voire souhaitable, et ce que, alors, je soutiendrai.

L'enjeu est de trouver la meilleure adéquation possible d'une personne à un emploi, de tenter de concilier l'utilité sociale et l'épanouissement individuel. L'école a tout à v gagner.

Il faut faire aussi confiance au terrain en apportant les moyens d'une réponse locale, de proximité, aux demandes des élèves. Nous savons tous qu'on a tendance à demander trop à l'école. On la rend responsable de situations

qu'elle subit, comme le chômage.

Les responsables des établissements ont à connaître de situations de crise financière de familles. Pour donner aux acteurs du terrain les moyens d'intervenir rapidement et de façon souple, nous avons décidé la création d'un Fonds social collégien, qui cera mis en place au 1^{er} janvier 1995, et doté, pour la première année, de 100 millions de francs, dont je souhaite que l'utilisation soit la plus souple possible, afin de faciliter l'intervention des chefs d'établissement et de ne pas compliquer leur tâche. C'est la manière la plus efficace d'intervenir face à des risques de marginalisation, dont les effets sont toujours très rapides.

C'est également dans un souci d'efficacité et d'équité que le Gouvernement a prévu l'allocation exceptionnelle figurant à l'article 23, alinéa 5, de la loi relative à la

famille. Cette allocation est destinée à compenser intégralement toutes les pertes financières que pourraient occasionner le transfert de la gestion des bourses des collèges aux caisses d'allocations familiales et leur changement de forme. Son paiement interviendra dans le courant du mois de janvier 1995.

Je noterai également l'accroissement de 20 millions de francs des crédits de bourses des lycées, et surtout l'augmentation, à laquelle je m'étais engagé, de 32 millions de francs, c'est-à-dire de 12 p. 100 en une seule année, des moyens consacrés aux stages en entreprise des élèves des lycées et des lycées professionnels. Les frais exposés par les élèves à l'occasion de ces stages seront mieux couverts.

Faire confiance au terrain, c'est aussi lui donner les moyens de remplir les missions qui lui sont confiées. Globalement, les crédits de fonctionnement et d'intervention de l'éducation nationale progressent de plus de 270 millions de francs. En particulier, afin de tenir compte de l'augmentation prévisible du nombre de candidats aux examens et aux concours, et notamment de la mise en place du concours spécifique de recrutement des maîtres auxiliaires, les crédits correspondants sont abondés de 92,5 millions de francs.

Cette année, dans les crédits de fonctionnement, l'accent a été mis sur les conditions d'exercice des métiers au sein de l'éducation nationale, avec deux dispositions, dont je souhaite que vous mesuriez l'ampleur.

Première disposition: une augmentation des frais de déplacement de 22 millions de francs, c'est-à-dire de près de 10 p. 100 de ce qui était engagé – avec l'obligation pour les rectorats de gérer désormais ces frais de déplacement sur une ligne particulière, de manière qu'ils ne puissent plus être utilisés pour autre chose, comme le paiement des dépenses de fonctionnement courant.

M. Bernard de Froment, rapporteur spécial. Très bien!

M. le ministre de l'éducation nationale. Seconde disposition: l'accroissement des crédits de formation continue de 10 p. 100 en une seule année. Cette augmentation de crédits est naturellement le reflet de l'attente très grande qui est la nôtre en faveur de la formation continue des enseignants.

Ces augmentations de crédits s'accompagnent d'un changement de politique: une individualisation de la ligne et, pour les MAFPEN, des plans académiques qui doivent s'intégrer dans les orientations définies au niveau national.

La nouvelle organisation suppose de nouvelles méthodes de gestion, qui se fondent sur le principe de responsabilité. C'est particulièrement vrai pour l'administration centrale, où des mesures de simplification et de déconcentration sont prises. C'est pourquoi j'ai mis en place 37 unités de suivi différentes, chargées d'animer et de mettre en œuvre de manière individualisée les mesures du Nouveau contrat pour l'école.

A ces unités de suivi, les partenaires de l'école sont associés. Chaque responsable de chaque unité a passé un contrat avec moi, établi le calendrier, à charge pour lui d'en respecter les termes. La même règle vaut pour les équipes éducatives dans le cadre de l'expérimentation. C'est à cette condition que les mesures du Nouveau contrat pour l'école, qui supposent des modifications de textes réglementaires, aboutiront à des réformes concrètes et effectives.

Telles sont, mesdames, messieurs les députés, les grandes lignes du projet de loi de finances pour 1995. J'ai voulu que ce projet de budget soit la traduction fidèle de la politique éducative que nous menons en faveur de